

7 floréal an III [26 avril 1795]

**Rapport sur la clôture des cours de l'École normale, présenté à la Convention au nom du Comité d'Instruction publique par P. C. F. Daunou**

[Pierre Claude François] Daunou

Source : *Procès verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale*. Imprimerie nationale, 1907. Tome VI, p 136-139.

Dans son rapport, Daunou fait le constat que l'École normale n'a pas répondu aux attentes des élèves et propose sa fermeture.

Dans l'une de vos dernières séances, vous avez ordonné à votre Comité d'Instruction publique de vous faire un rapport sur la question de savoir s'il convient de conserver ou de supprimer l'École normale.

On doit convenir, avec ceux qui ont demandé la suppression de cette école, qu'elle n'a point pris en effet la direction que vous aviez cru lui prescrire, et que les cours, en général, ont plus offert jusqu'ici un enseignement direct des sciences, qu'une exposition des méthodes qu'il faut suivre en les enseignant. Il est certain que beaucoup d'élèves ont exprimé le désir de retourner dans leurs foyers, soit parce qu'ils s'y croient rappelés par la prochaine organisation des écoles centrales, soit parce que la dépense qu'ils sont obligés de faire à Paris excède à la fois et l'indemnité qu'ils reçoivent et la modicité de leurs fortunes particulières. Chacun sait d'ailleurs que cet établissement exige aussi, de la part de la République, des frais considérables qui ne paraissent point assez compensés par les fruits que l'on en recueille.

En se pénétrant des motifs qui peuvent conseiller la suppression de l'École normale, votre comité a dû peser aussi les inconvénients d'une extinction totale et soudaine, car l'instabilité des lois est un désordre politique, la mobilité des institutions sociales est un affligeant symptôme, et s'il faut ne rien créer qu'avec sagesse et maturité, il importe aussi de ne rien renverser qu'avec scrupule et circonspection. Environnés de tant de ruines, devez-vous si légèrement abolir aussi les plus récents de vos ouvrages ? Et quand surtout vous n'avez laissé subsister aucun vestige de l'ancienne instruction publique, faut-il refuser une existence au moins provisoire au petit nombre d'établissements nouveaux que vous y avez substitués ? Après dix-huit mois d'interruption dans l'enseignement, de lacune dans l'éducation, lorsque vous n'avez pu mettre encore en activité ni vos écoles centrales ni, à proprement parler, vos écoles primaires, est-il bien urgent de dissoudre une institution sans doute imparfaite, mais la seule au moins qui représente aujourd'hui et celles qui n'existent plus et celles qui n'existent pas encore ; la seule aussi qui puisse établir, entre les unes et les autres, des relations utiles au progrès des lumières et à la renaissance de l'instruction ?

Quoique l'École normale n'ait pas rempli toutes les vues qu'on se proposait en l'instituant, le Comité n'a pu méconnaître les fruits que l'instruction publique en doit retirer. Outre les leçons des professeurs, il se fait plusieurs cours particuliers où les élèves plus instruits donnent des leçons élémentaires, profitables à la fois et à ceux qui les reçoivent et à ceux mêmes qui en sont les organes. Ces divers moyens d'instruction, propres à l'École normale, et sortant de son enceinte, se sont combinés avec ceux que cette grande cité rassemble, comme les musées, les théâtres, les bibliothèques, les ateliers, les monuments, et tous les dépôts des arts et des sciences. Ainsi appelés au foyer des lumières nationales, beaucoup de talents se sont fécondés : des hommes déjà éclairés et studieux, mais qui avaient vécu jusqu'ici loin de cette sphère d'activité, n'ont pu être, sans quelque fruit, environnés des plus belles productions des arts, et soumis à toutes les influences du génie. On peut dire qu'ils ont aperçu un horizon plus vaste, éprouvé des sensations plus profondes, conçu des pensées plus fortes et plus étendues ; et si, de toutes ces causes, il n'est pas résulté une direction assez sûre vers un but assez bien fixé, au moins est-il incontestable qu'un grand mouvement salutaire, bien qu'indécis, a été imprimé à l'instruction.

Peut-être qu'en instituant l'École normale on ne s'est point assez occupé d'en déterminer l'objet avec précision. Il eût fallu savoir surtout si, en appelant ici quatorze cents citoyens de toutes les parties de la France, on avait pour but de les préparer aux fonctions d'instituteurs primaires, ou à celles de professeurs centraux, ou si l'on voulait enfin seulement les disposer à tenir à leur tour des écoles normales secondaires dans chaque département de la République. Suivant que l'on se proposait l'un de

ces trois buts très divers, il y avait aussi une marche très distincte à suivre, et dans le choix des élèves et dans le genre de l'enseignement. C'est en se fixant dans l'une de ces trois hypothèses, que l'on aurait pu, ce me semble, discuter, avec quelque succès, une question importante, celle de savoir jusqu'à quel point l'art d'enseigner une science est en effet séparable de l'enseignement immédiat de cette science elle-même. Mais, il faut le dire, lorsqu'on a formé cet établissement, on était beaucoup plus frappé d'une image assez confuse de la transmission de l'art d'enseigner, que dirigé par des vues distinctes sur le mode de cette transmission. La célébrité des professeurs et le concours de beaucoup de talents parmi les élèves ont fait accueillir l'École normale avec enthousiasme, et cet enthousiasme est devenu depuis, comme c'est l'ordinaire, la mesure de la défaveur dont elle est l'objet.

D'après ces considérations, votre Comité croit d'abord qu'il faut renoncer à l'idée d'établir des Écoles normales secondaires dans les départements. Il n'aperçoit plus aucun moyen d'effectuer avec quelque utilité ce difficile et dispendieux projet. Il vous proposera donc d'accorder la faculté de retourner dans leurs foyers à tous ceux des élèves actuels de l'École normale de Paris qui en ont formé ou en formeront la demande. Il importe d'observer ici qu'aucun préjugé défavorable ne doit s'élever contre ceux qui profiteront de cette faculté, puisqu'ils ne vous ont allégué, en la réclamant, que les motifs les plus respectables, l'épuisement de leurs ressources pécuniaires, et le désir de se consacrer à l'éducation publique dans les écoles primaires ou centrales. Il est superflu d'ajouter que leur retour dans leurs districts déchargera le trésor national de la plus grande partie des frais que l'École normale entraînait. Le Comité d'Instruction publique s'est imposé, dans toutes ses fonctions, la loi de l'économie la plus sévère ; et la mesure qu'il vous propose aujourd'hui concourt avec celle qu'il vient de prendre lui-même, en supprimant la moitié des employés dans la commission exécutive qu'il est chargé de surveiller.

Si nous ne vous proposons point de supprimer totalement, et dès ce jour, l'École normale établie à Paris, c'est que l'effet immédiat de cette brusque abolition serait de rendre encore plus infructueuse la dépense que vous avez faite pour cet établissement. Nous avons cru que vous deviez accorder le délai strictement nécessaire à l'achèvement des cours que les professeurs ont commencés, et dont l'interruption subite désutiliserait en un jour trois mois de travaux importants. Citoyens, s'il est vrai que les leçons des professeurs ne soient point ce que l'on avait imaginé qu'elles devaient être ; s'il est vrai que, plus dirigées vers les hauteurs des sciences que vers l'art d'en enseigner les éléments, elles n'aient pas eu toujours un caractère assez véritablement normal, il est difficile au moins de ne pas reconnaître, dans la plupart de ces cours, d'excellents ouvrages, recommandables à jamais, soit par la vérité et la richesse des théories, soit par la précision et l'utilité des méthodes, soit enfin par la beauté des formes et par la pureté du goût. Jusqu'ici l'enseignement public avait été constamment en retard d'un demi-siècle sur le progrès de l'esprit humain. Aujourd'hui les leçons des professeurs de l'École normale, faisant passer dans l'instruction toutes les découvertes dont les sciences et les arts se sont enrichis, élèvent l'enseignement public au niveau de l'état actuel des connaissances ; et cet avantage, qui ne peut jamais paraître indifférent, mérite d'être apprécié, surtout à une époque où il convient de rassembler toutes les lumières et toutes les forces de la philosophie contre des préjugés qui se réveillent et contre des superstitions renaissantes.

L'École normale n'est en activité que depuis trois mois ; elle a commencé le 1<sup>er</sup> pluviôse : le Comité vous invite à fixer au 30 prairial le terme de sa durée. Il a compté sur le zèle, l'assiduité et l'application des élèves, que l'attrait de l'instruction va retenir près de cette École ; il a présumé que chacun d'eux, s'appliquant d'une manière spéciale à quelques-uns des cours normaux, en recueillerait des fruits plus sûrs et plus durables. Il a espéré que les professeurs, soit en resserrant leurs leçons, soit en les rendant plus fréquentes, pourraient, achever, dans ce délai, les cours qu'ils ont entrepris. Il a pensé que ces leçons pouvaient devenir propres à diriger l'enseignement des écoles centrales, et devancer utilement la rédaction des livres classiques destinés aux écoles primaires. Enfin, il n'a pu se résoudre à provoquer la suppression de cet établissement, au moment même où l'auteur des études de la nature y commence un cours de morale.